

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue à huis clos le 3 juin 2020 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Garry Ladouceur
M. Brian Boisvert
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

80-06-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juin 2020 soit ouverte.

81-06-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

82-06-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 6^{ème} jour de mai 2020.

83-06-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 JUIN 2020.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 3 juin 2020 au montant de 398,820.28\$

84-06-2020: CADASTRE

Proposé par : Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 374 774	Sandra Armstrong	4 223.0 M2 Conforme.
6 377 206	Michel Lanoix	6 318.9 M2 Conforme.
6 377 207	Michel Lanoix	5 719.0 M2 Conforme.
6 377 208	Michel Lanoix	1 016 447.5 M2 Résidu. Conforme.

85-06-2020 DÉCISION TAT EMPLOYÉ 37-0010

Proposé par M Brian Boisvert

Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Nério De Candido , avocat, pour représenter cette dernière dans une demande de révision à la décision rendue par le tribunal administratif du Québec par rapport à l'employé 32-0010.

86-06-2020 DEMANDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Proposé par M. Luc Sicard

et résolu à l'unanimité

D'accepter le document (priorités chemins 2020) présenté par Monsieur Jimmy Danis.

Ce document décrit les travaux à effectuer par priorité sur les chemins de cette Municipalité pour l'exercice financier 2020.

87-06-2020 DEMANDE DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par m. Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité

De demander à la Municipalité du village de Fort-Coulonge de se positionner sur la possibilité de prolonger le service d'aqueduc sur les chemins Paradise et du Pont-Rouge.

88-06-2020 TERRAIN À VENDRE CABINES-DES-CHUTES

Proposé par M. Garry Ladouceur

Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour préparer l'acte de vente nécessaire à la vente du lot 6137265 à Monsieur Luigi Ferrarin et Mme Marina Puppi pour la somme de 1\$.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ces contrats par Maître Pigeon.

Que Monsieur Eric Rochon, Directeur général, ainsi que M. Gilles Dionne, Maire, soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à ces transactions par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

89-06-2020 CLUB MON-CHEZ-NOUS

Proposé par M. Luc Sicard

Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité contribue au projet de réparation du chemin forestier du Lac Bell entrepris par le Club Mon-Chez-Nous. Que la contribution de cette Municipalité soit au niveau de 60 voyages de gravelle brute puisée de sa carrière situé à l'intersection du chemin de la Chute et chemin Vaillancourt.

90-06-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 636

856 3 Chemin Pearson

- ATTENDU QUE** les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;
- ATTENDU QUE** la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE** le décret et ses modalités d'allocations de départ;
- ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;
- ATTENDU QUE** la propriété sise au 3 Chemin Pearson est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;
- ATTENDU QUE** le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;
- ATTENDU QUE** le propriétaire du 3 Chemin Pearson a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 636 856 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par madame Claudette Belland et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 636 856 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

91-06-2020 PROJET PLAGES

Il est proposé par Madame Kim Laroche

Et résolu à l'unanimité.

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme son engagement et son soutien face au projet de "Plage municipale" présenté par la COOPÉRATIVE AVENTURE HÉLIANTHE lors de la rencontre du 3 Juin 2020.

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à participer à l'investissement fondateur du projet et à déboursier un montant de 7 500\$ sous présentation des baux notariés des propriétés et d'un contrat d'utilisation des infrastructures.

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande une présentation des documents officiels avant la date limite du 10 Juillet 2020

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage également à accompagner la COOPÉRATIVE HÉLIANTHE dans la réalisation des travaux d'infrastructures visant le début des travaux le 13 Juillet 2020.

Que une fois les contrats signés, les paiements seront effectués en deux versements tel que stipulé dans le contrat de gestion de l'infrastructure.

Que Messieurs Gilles Dionne, Maire et Eric Rochon, Directeur général soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à cette entente.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 83, 88, 90 et 91.

ET J'AI SIGNÉ CE 4 JUIN 2020.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

92-06-2020 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 47 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.